

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
DE LA VILLE DE SARCELLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2024

N°24-2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Objet : Création du Conseil des Aînés Citoyens

A l'ouverture de la séance, qui s'est tenue le 17 juin 2024, 8 membres du Conseil d'Administration étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu par les dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles qui dispose que :

"Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance.

Si ce nombre n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée aux membres du conseil dans les conditions prévues à l'article R. 123-16. Le conseil peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents."

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le dix-huit juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Président du CCAS.

Étaient présents : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Charlotte RABIH (Vice-présidente du CCAS, Adjointe au maire), Marie-Annick DUPRE (Adjointe au maire), Jocelyne MAYOL (Adjointe au maire), Djamila HAMIANI (Conseillère municipale), Isabelle TANDLICH (Conseillère municipale).

Représentée par pouvoir : Sylvie MONIER (Membre).

Étaient absents : François PUPPONI (Conseiller municipal), Patricia HUCHER (Conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI (Membre), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Catherine HOGRET (Membre), Maguelonne LEGAIE (Membre), Farouk ZAOUI (Membre).

Étaient excusés : Saïd RAHMANI (Adjoint au maire), Bénédicte BARBERIS (Membre), Nicolas DIMECH (Membre).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le projet de règlement intérieur,

Considérant les travaux effectués et la reconnaissance du rôle social des aînés et de leur volonté d'être acteurs de la vie de la cité,

Considérant l'intérêt de mener une politique de mobilisation des expériences des aînés,

Considérant la volonté de la Ville de Sarcelles de poursuivre sa politique de démocratie participative par la création d'une instance représentant les aînés sarcellois,

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Vice-présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : De créer un Conseil des Aînés Citoyens;

Article 2 : De faire piloter et animer ledit conseil par le CCAS,

Article 3 : De constituer cette instance selon les modalités suivantes :

- durée du mandat : jusqu'à la fin du présent mandat municipal puis renouvelable tous les 3 ans,
- composition et désignation : 35 membres, dont 15 candidatures tirées au sort et 20 désignations par le Président du CCAS, et de 4 élus ayant une délégation en lien avec les aînés,
- attributions : instance de démocratie participative, Conseil des Aînés Citoyens émet des avis préalables à certaines décisions de la municipalité relatives aux actions à destination des aînés.


Article 4 : D'approuver le règlement intérieur ci-annexé.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois, à compter de la date du rendu exécutoire mentionnée sur le présent acte.

Fait à Sarcelles, le

03 JUL. 2024

Pour Le Président du CCAS,
et par délégation,
La Vice-présidente
Charlotte RABIH



Transmis en Sous-préfecture de Sarcelles le : 03 JUL. 2024
Mis en ligne et/ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :